



ATTESTATION D'INTEGRATION DE POINTS D'EAU INCENDIE
Dans la base départementale de défense extérieure contre l'incendie

Pôle
Prévention Prévision Opérations

Groupement
Prévision des risques

Service
Gestion des Risques

Le service départemental d'incendie et de secours du Pas-de-Calais, a procédé à la reconnaissance opérationnelle initiale prévue à l'article R2225-10 du code général des collectivités territoriales et au chapitre 9.2.2 du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) sur la commune de ETRUN des points d'eau incendie (P.E.I.).

Cette reconnaissance opérationnelle initiale porte sur l'implantation, la signalisation, la numérotation, les abords, l'accessibilité aux moyens de lutte contre les incendies. Une mise en œuvre des dispositifs d'aspiration si point d'eau naturel ou artificiel.

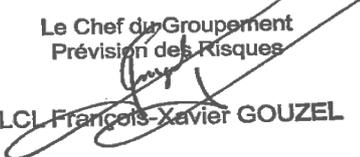
Ont été intégrés les PEI suivants:

Nature PEI	Numéro	Adresse
CITERNE_SOUPLE	623200010	D56
POTEAU_ASPIRATION_1x100	623200010-1	D56

La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit et ne vaut pas reconnaissance de la conformité de l'ouvrage selon les normes en vigueur (chapitre 9.2.1 du RDDECI), délivrée par le maître d'œuvre ou d'ouvrage.

Fait à Saint Laurent Blangy, le 18 novembre 2019

Pour le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Pas-de-Calais

Le Chef du Groupement
Prévision des Risques

LCL François-Xavier GOUZEL

Attestation éditée le 18/11/2019 à 10:46:49